

quand une laïque exerce une responsabilité diocésaine

Il est rare que des femmes se voient confier des postes de responsabilité pour la pastorale de tout un secteur au niveau diocésain, avec le pouvoir de juridiction sur plusieurs dizaines de prêtres. Aucun argument doctrinal ou canonique ne s'y oppose et pourtant il reste beaucoup à faire pour ne pas en rester à quelques cas exceptionnels. Une pratique plus ordinaire de ce partage de la charge épiscopale ne manquera pas de modifier les mentalités, tant du côté des clercs que des laïcs, et surtout de transformer l'image de l'Eglise. L'expérience relatée ici témoigne qu'il y a un intérêt à fréquenter davantage cette voie disponible ; mais elle ne se présente pas comme la solution miracle qui résoudrait toutes les questions actuelles sur la place des laïcs, et particulièrement des femmes, dans l'institution ecclésiale.

En 1984, sur proposition du Comité de pastorale, l'évêque de Lyon m'a demandé de prendre la responsabilité diocésaine de la pastorale de la santé. J'ai dit oui. Il est clair que je n'ai pu rendre ce service que parce que j'y ai été appelée, seule façon à mes yeux de ne pas rester enfermée dans la question initiale du « Pourquoi moi ? ».

La mise en œuvre de cette expérience a supposé bien des préalables. Je considère qu'elle a été possible parce qu'elle s'inscrivait dans une démarche pastorale collective menée depuis une quinzaine d'années. Nous avons eu la chance de sortir des clivages habituels qui figent l'Eglise.

I

un contexte favorable

Nous n'étions plus préoccupés par la définition précise de la place du laïc face au presbytérat, mais nous avons commencé à faire exister un peuple où prêtres et laïcs, dans leur spécificité, collaboraient pour une avancée commune. Nous avons développé une pédagogie de responsabilités progressives à l'intérieur de cette pastorale, en mettant l'accent sur la vie des communautés comme cellules ecclé-

siales de base. Soucieux de décloisonner l'expérience particulière de ces groupes, nous avons favorisé la mise en place de lieux et temps de confrontations, assemblées larges où la parole circule, le point de vue s'affine, les manques et les richesses se précisent.

le savoir partagé

Rassemblés au nom de notre foi en Jésus-Christ, désireux d'être mieux présents dans le monde de la santé, partagés sur les moyens à prendre pour assumer une visibilité de l'Eglise dans ce monde, nous avons privilégié un effort de formation diversifiée.

Le travail intellectuel de recherche, associé à l'expérience d'une pratique professionnelle, a permis à ceux qui bénéficiaient de formations et à leur entourage de progresser dans leur compréhension des mutations du monde actuel, dans la connaissance des Ecritures et des autres disciplines théologiques, et enfin dans la structuration de leur vie spirituelle.

L'enjeu de cette initiative a passé par l'acquisition de connaissances nécessaires, mais il a surtout déployé la conviction suivante : contribuer au développement des personnes est un gain en soi qui peut rejaillir, directement ou indirectement, sur la vitalité de l'ensemble de l'Eglise. Nous avons pu vérifier la justesse de cette option, laissant à chacun la liberté de choisir les formes d'une mise en œuvre qui lui soit adaptée. Le savoir, partagé et mis à disposition de la communauté, nous a rendus davantage partenaires de cette pastorale.

la souplesse d'une forme pastorale

L'Eglise connaît des formes structurées et établies de regroupements pastoraux. Les deux figures les mieux définies en France sont celle de la paroisse (proximité géographique) et celle du mouvement d'Action catholique (proximité sociologique). Comme nous étions insérés dans le monde de la santé et que nous n'avions pas de cadre structurel trop précis, nous avons cherché à mieux percevoir ce à partir de quoi les rencontres se faisaient. La confrontation habituelle à la mort, à la maladie, à la souffrance, au handicap, à la marginalité, met surtout l'accent sur l'expérience de la fragilité humaine et de la nécessaire solidarité, interpersonnelle et collective, pour vivre. Le combat que tous mènent ensemble contre l'adversité révèle une réelle connivence : l'entraide est le lieu d'une humanité partagée,

moyen privilégié de démultiplier les possibilités de vie. Un véritable réseau de solidarité traverse ce monde : réseau aux strates diversifiées et aux degrés de participation variables. Mais, quelle que soit la place tenue par chacun, qu'elle soit petite ou grande, qu'elle participe aux décisions ou qu'elle les exécute, qu'elle soit directe ou indirecte, elle est le lieu d'une responsabilité exercée et relie chacun au but commun d'humanisation. Ici se négocie encore l'interférence des enjeux éthiques et politiques.

L'impact culturel du monde de la santé nous amène à sortir des cadres : la charge professionnelle comme la charge pastorale nous font travailler sur les limites de la situation institutionnelle définie par le poste occupé et de l'implication personnelle envers les individus et les collectifs rencontrés. A cette jointure, chacun est conduit à prendre les moyens d'une vérification de sa propre cohérence.

Comment penser alors une proposition pastorale pour ce monde qui sollicite tant les capacités d'adaptation de ceux qui y séjournent ? Nous avons fait l'option de prendre appui sur la trame du réseau humain existant pour y accueillir l'Eglise. Ici, il ne s'agit plus de renforcer une structure, mais bien plutôt de repérer et mettre en relation des personnes-ressources, elles-mêmes en lien avec d'autres. Ainsi, l'Eglise diocésaine en mission dans le monde de la santé s'oriente vers une nouvelle forme pastorale à promouvoir : nous la qualifions aujourd'hui de « pastorale de réseau ».

Dans ce contexte mouvant, j'ai pris la relève d'un prêtre alors délégué diocésain. Je ne l'ai pas remplacé. Je lui ai succédé. Situation inédite : en effet, nous n'avions pas de modèles et nous nous sommes adaptés à une situation nouvelle, ce qui a demandé de nombreuses collaborations.

II

participer à la charge épiscopale

J'ai reçu une délégation épiscopale de plein exercice pour un service provisoire (mandat de 3 ans renouvelable). La lettre de mission remise par l'évêque rappelait à quel point le monde de la santé est un lieu stratégique pour l'avenir de la société et donc important aussi pour la mission de l'Eglise. Poursuivre un travail de sensibili-

sation du diocèse à cette réalité plurielle évolutive s'avérait nécessaire.

Il s'agissait également d'accompagner l'Eglise diocésaine en mission dans ce monde-là, en ayant à cœur de créer des liens entre les trois pôles constitutifs de sa pastorale : service des malades dont les aumôneries d'hôpitaux et de maisons de soins ont la charge, aumôneries des étudiants et communautés de professionnels sociaux et hospitaliers. Décloisonner chacun de ces pôles nous a mis sur le chemin d'une communion plus grande et d'une meilleure perception de la dimension diocésaine.

responsable d'un service diocésain

Ma nomination comme déléguée diocésaine à la pastorale de la santé m'a située comme responsable de service. Trois aspects sont à considérer dans cette fonction : porter attention à ce monde et repérer ses évolutions ; faire exister la communion, ce qui suppose favoriser la communication entre les groupes et l'ensemble de l'Eglise ; assurer l'évangélisation, ce qui suppose avoir une bonne connaissance de cette réalité dans laquelle on doit annoncer Jésus-Christ.

Un prêtre a été nommé pour collaborer à cette responsabilité en tant que « conseiller », « adjoint », « accompagnateur »... Le flou de cette appellation a été propice à la recherche. Ce qui est clair, c'est que ce tandem n'est pas une diarchie. Dans cette collaboration, c'est bien moi, laïque, qui suis responsable du service. En revanche, une distinction est établie quant à la répartition du pouvoir de juridiction et du pouvoir d'ordre, jusqu'alors cumulés par le prêtre. Cette dissociation permet de faire jouer une complémentarité entre la charge ecclésiale de gouvernement confiée à des laïcs et le ministère presbytéral. Redécouvrir le sens de la mission commune nous a amenés à rouvrir la question de la spécificité de l'ordination à la prêtrise.

une complémentarité

Le tandem « laïque-responsable » et « prêtre-adjoint » a mis en œuvre une complémentarité sur plusieurs registres. Femme, laïque, 34 ans, je disposais d'une bonne insertion dans le monde de la santé, mais je connaissais peu l'institution de l'Eglise diocésaine. Mon collègue, homme, prêtre, 57 ans, était parfaitement à l'aise avec l'ensemble des rouages ecclésiaux, mais avait tout à découvrir du monde de la santé.

Chargée du pouvoir de juridiction, j'ai participé à deux moments-clés d'une réelle responsabilité diocésaine : d'une part, j'ai été membre du « Grand conseil épiscopal », instance décisionnelle ; d'autre part, j'ai été membre de « l'équipe des nominations », instance chargée de prévoir les mouvements de postes pour les prêtres et permanents pastoraux de l'ensemble du diocèse.

Chargé du pouvoir d'ordre, le prêtre — allégé du souci plus organisationnel de la communauté — a signifié parmi nous que l'Eglise se reçoit de Dieu et non d'elle-même. En ce sens, le prêtre, sacrement pour la communauté, rend présente l'initiative de Dieu. S'il n'a pas le monopole de la proposition spirituelle, il est celui par qui l'expérience sacramentelle se réalise. Il dit, par sa personne même, le don de Dieu. Ensemble, nous avons travaillé au rassemblement de la communauté et signifié sa communion avec l'Eglise diocésaine et universelle.

L'intérêt de ce poste diocésain n'a pas tant été le fait qu'une femme laïque soit nommée à ce niveau de responsabilité, mais bien plutôt le fait que cette nomination reflétait un mouvement plus large, celui d'une co-responsabilité entre prêtres et laïcs exercée à différents niveaux : Comité diocésain de pastorale, Commission diocésaine des aumôneries d'hôpitaux, équipes d'aumôneries, aumôneries des étudiants... Un même esprit de collaboration était mis en œuvre sur le terrain, prenant appui sur les personnes-ressources du réseau et restant soucieux que chacun puisse accéder tour à tour à des responsabilités.

ce qu'apprend cette expérience

En me demandant ce service, l'Eglise m'a rendu service. J'ai beaucoup appris.

J'ai pu gérer le poste qui m'a été confié, parce que j'ai reçu une responsabilité effective avec les moyens précis de sa mise en œuvre (gestion, finances, décisions, collaborations...).

Le plus nouveau pour moi, laïque, a été d'assumer une fonction où la foi personnelle faisait partie du profil de poste. Accéder à une dimension publique de la foi fait sortir du cadre habituellement maîtrisé.

J'ai appris à aimer l'Eglise... non pas celle, idéale, dont nous rêvons, mais celle, concrète et limitée, que nous connaissons.

J'ai veillé sur le peuple qui m'était confié. J'en ai eu souci et joie, j'ai dépensé de l'énergie. J'ai veillé sur le peuple et, à mon tour, j'ai eu besoin que d'autres veillent sur moi. Cette expérience a été de l'ordre de « changer de famille » et j'ai réalisé à quel point le pasteur a besoin du soutien vigilant de la communauté.

Pour assumer ce service, je suis souvent revenue au fondement de la prière et de l'eucharistie. J'ai vu le danger de travailler à son propre compte, et la nécessité de se rappeler « au nom de qui » l'envoi est fait.

Deux textes de l'Écriture se sont faits particulièrement présents, actuels, pour moi : « *Nous avons des dons qui diffèrent selon la grâce reçue* » (Rm 12, 3-13). Il importe de pouvoir repérer ce à quoi chacun est convié et de le mettre en œuvre avec « ferveur ». La communauté a un rôle de discernement et d'appel à exercer. Elle doit y être réinvitée.

Le second est tiré de l'*Exode* : Moïse s'y prenait mal et s'épuisait à gérer tous les conflits qu'on lui présentait. Pris par l'urgence, il ne disposait plus du recul suffisant. Son beau-père lui fit remarquer qu'il lui fallait prendre des collaborateurs et répartir le travail (Ex 18, 13-27). S'il est important de développer les collaborations, de multiplier les responsabilités, c'est non seulement pour que l'organisation soit plus efficace, mais c'est surtout pour permettre que le peuple « retourne en paix ». Dans tout souci de gouvernement, il est bon de se rappeler que le but visé est que le peuple puisse retourner en paix.

**

Qu'une femme laïque soit responsable d'un service diocésain est une situation encore très minoritaire. L'expérience montre que c'est possible. Il reste à la développer pour sortir de quelques cas isolés, qui font encore trop exception.

Notons pour finir que la nomination de laïcs, femmes ou hommes, à ce genre de postes — services provisoires — obligera à réfléchir sur les moyens à prendre pour leur renouvellement. Il importe que les communautés s'y préparent. Il faudra aussi être vigilant : le prêtre sera-t-il le seul chargé d'assurer la permanence ?

catherine perrotin